



# Conseil Municipal du 16 décembre 2016

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

## COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO		X		Eric DUTHOIT
M. LAURENT		X		Philippe METAIS
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
M. FORTIN	X			
Mme PAIGNE	X			
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY	X			
M. LEBOUCHER	X			
Mme LEMOINE	X			
Mme CHANEL		X		Hélène LEMOINE
Mme DUMAS			X	
Mme PETIT	X			
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : Madame PETIT.

**PREAMBULE** : Intervention de MM. MALANDRIN & GEMEY.

### Etat civil

#### Naissances :

Simon LEFEBVRE, né le 18 septembre 2016

Andréa GUILLOUX, née le 3 octobre 2016

Albane MACHILLOT, née le 15 octobre 2016

Théo BATTÉ, né le 15 octobre 2016

Victoire ALLARD, née le 21 octobre 2016

BEUFILS Allyssa, né le 6 novembre 2016

FOLAIN Gabriel, né le 29 novembre 2016

### **Décès :**

Michèle PARIS, le 26 septembre 2016  
Denise FOUCARD, le 8 octobre 2016  
Ginette HUARD, le 11 octobre 2016  
Madeleine BOQUET, le 18 octobre 2016  
VALLÉE Jean-Claude, le 25 novembre 2016

### **Mariages :**

CASTEL Jonathan et LOSSON Hélène, le 17 décembre 2016

### **Parrainage civil :**

ID OUMGHAR Thaïs, le 10 décembre 2016

### **Agenda des manifestations depuis le 15 septembre 2016**

- 24/09 : Sortie Centre Social, Journée sur les plages du débarquement
- 30/09 : Marche pour le sang
- 30/09 : Comité départemental des associations de course à pied
- 01/10 : Don du sang
- du 06 au 09/10 : Exposition de peinture sur Fernand Elie
- 08/10 : Journée « Collecte de mémoire » sur la guerre d'Algérie
- 09/10 : Braderie
- du 11 au 13/10 : Semaine Bleue
- 15/10 : Projection du film sur les 130 ans de la Renaissance
- 16/10 : Manifestation de la Sidi Brahim
- 23/10 : 30 ans de sacerdoce du Père Brentot
- 28/10 : Exposition A3DE au Carrefour du Lin
- 08/11: Conseil Municipal
- du 10 au 21/11 : Exposition sur la guerre d'Algérie (Hôtel de Ville & Carrefour du Lin)
- 12/11 : Film « Nous, combattants d'Algérie »
- 14/11 : Démarrage enquête publique sur le PLU
- 19/11: Sainte-Barbe
- 02 & 03/12: Téléthon
- 02/12 : Assemblée général de Doudeville en Fête. Election du nouveau bureau.
- 04/12: Marché de Noël de l'UCAD
- 05/12 : Hommage national aux morts ACPG / CATM
- 09/12 : Repas de Noël des employés communaux
- 11/12 : Concert de la Renaissance
- 15/12 : Ouverture des magasins Chic and Glam et Pizza Palace.

Concernant la semaine bleue, Madame Terry fait remarquer une faible participation cette année et envisage peut-être de l'organiser tous les 2 ans.

Monsieur Gemey remercie les bénévoles du Téléthon. Une légère baisse de fréquentation générale est à noter.

Monsieur Malandrin remercie l'ensemble des associations et bénévoles pour leur participation au Téléthon. Monsieur Malandrin rappelle que cette semaine, deux nouveaux commerces ont ouvert leur portes Chic & Glam et Pizza Palace et leur adresse ses vœux de réussite.

Monsieur Malandrin se réjouit de la création d'un journal interne à destination du personnel communal à l'initiative de Monsieur Foulon, Directeur général de services. Le premier numéro a été remis sur table à l'ensemble des conseillers.

Monsieur Malandrin tient à préciser que l'ordre du jour a été envoyé tardivement car d'une part Monsieur Foulon était en formation pendant plusieurs jours cette semaine et d'autre part, nous étions en attente de données chiffrées.

Monsieur Perche demande si c'est le DGS qui fixe les dates de Conseil. Monsieur répond que non mais que les opérations comptables de fin d'année ainsi que les congés des agents ne nous laissent pas beaucoup de marge de manœuvre et que le choix de la date de ce conseil était un peu contraint. Monsieur Gemey précise que les dates des deux prochains conseils ont été fixées au 17 janvier 2017 et 28 février 2017.

### **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08 NOVEMBRE 2016 :**

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 novembre dernier.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Monsieur Malandrin demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu. Madame Ficet rappelle qu'au sujet du Centre social, elle avait fait une remarque sur l'agrément CAF car sur leur site Internet, le centre social de Doudeville n'apparaît plus. Cette remarque n'apparaît pas sur le compte-rendu. Monsieur Malandrin répond que cela va être rectifié. Madame Ficet demande des informations suite à la réunion qui devait avoir lieu avec les représentants de la CAF. Monsieur Malandrin répond qu'effectivement une réunion a eu lieu comme prévu et la conclusion est que l'agrément n'est plus donné car les bilans passés sont totalement incohérents. La nouvelle équipe travaille afin de retrouver l'agrément pour l'année 2018 mais pour 2017, c'est trop tard. Madame Ficet s'étonne et demande : « Uniquement pour ça ? » Monsieur Malandrin répond que c'est la CAF qui le dit. Il y a eu des mauvaises imputations notamment au niveau des salaires avec par exemple un salaire comptabilisé à 100 % alors que l'agent n'était pas en ETP sur le poste. Il y a également des problèmes de charges non reportées. Monsieur Perche dit : « ça doit être noté par écrit, je souhaite voir la notification. Ce n'est pas normal que l'agrément soit supprimé ». Madame Terry répond que l'agrément est simplement suspendu et non pas supprimé, il est possible de l'avoir à nouveau en 2018. Monsieur Malandrin précise que des données ont disparues et que Monsieur Paton s'efforce de retrouver tous les éléments nécessaires mais cela fait perdre du temps. Monsieur Malandrin propose de passer au vote. Monsieur Durécu demande pourquoi l'on vote alors que le compte-rendu n'est pas encore modifié. Monsieur Malandrin répond que le vote est reporté au prochain Conseil après modification du compte-rendu.

### **2) MODIFICATION DE LA REGIE DROITS DE PLACE :**

Retiré de l'ordre du jour.

### **3) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 08 DECEMBRE 2016 :**

## **Commission des Travaux et de l'Environnement**

08 décembre 2016

18 H 30

**VILLE DE DOUDEVILLE**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. MALANDRIN	✓		
M. LAURENT	✓		
MME TERRY	✓		
M. METAIS	✓		
M. DUTHOIT	✓		
M. MERIT	✓		
M. ORANGE		✓	
MME GUENOUX	✓		
M. PETIT	✓		
<u>SUPPLEANTS :</u>			
Mme LECLERC			
M. FORTIN			

Étaient présents également : MME CUADRADO, M. GEMEY, M. DEFRANCE

## **COMPTE-RENDU**

### ➤ **Point sur le zéro phyto**

Arnaud Laurent rappelle qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 un décret européen nous oblige à ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Une charte régionale a été mise en place comme outil pour les communes, en effet, elle donne les objectifs du zéro phyto, et mentionne que pour l'obtention d'une subvention l'obligation de signer un engagement avec la collectivité et la FREDON. Engagement qui devra passer par une délibération en conseil municipal.

Monsieur Laurent ajoute que cette charte se décompose en 3 niveaux. Tout d'abord par la réalisation d'un plan de désherbage communal, par la conformité réglementaire des espaces de stockage, mais également par la formation des agents, la communication envers les administrés et les élus, et enfin, par la définition des objectifs d'entretien.

Le deuxième niveau de la charte passe par une éventuelle demande de dérogation pour l'utilisation des produits phytosanitaires, par exemple au cimetière. Un accès porté sur la communication, avec une communication trimestrielle. Il est souligné que sans communication, cela ne pourra fonctionner.

Enfin, le troisième et dernier niveau de cette charte, est le respect des objectifs 1 et 2, avec aucune utilisation d'herbicide, une obligation d'être totalement dans la démarche et toujours un accès sur la communication.

Arnaud Laurent rappelle que le niveau 1 est quasiment réalisé.

La signature officielle de la charte entre la commune et la FREDON, à la suite de l'alliance entre la FREDON et l'agence de l'eau, permet d'obtenir des subventions de la part de l'agence de l'eau à hauteur de 70% des études, et à hauteur de 50% pour l'achat de certaines machines. L'obtention de subvention est un appui financier non négligeable.

Monsieur Laurent vient ensuite à parler d'un devis qu'il a eu, pour permettre à la commission d'avoir un aperçu sur le montant qu'engendrait le fait de faire appel à une entreprise. Devis de 13 225 € HT avec des options pouvant s'élever jusqu'à 15 000 €.

Un partenariat peut être possible avec le Caux Central en signant une convention pour le prêt de machines. Les membres de la commission sont d'accord pour dire que la signature de cette convention ne peut être qu'un point positif.

Monsieur Malandrin intervient en disant qu'il serait nécessaire de désigner un responsable des espaces verts pour faire évoluer et mettre à jour le tableau (tableau de suivi/ du zéro phyto). Il s'interroge sur comment sensibiliser les agents et comment ils peuvent déjà être efficaces, car ces derniers ont une habitude de travail. Monsieur le maire souligne qu'il faut respecter la programmation. Arnaud Laurent lui répond que la communication permet cela.

La conclusion qui est faite, est qu'il est nécessaire d'avoir beaucoup de rigueur. En ce qui concerne la communication, toutes les idées sont à prendre et il est dit que Madame Lemasson et Madame Mabilille du carrefour du lin, pourraient être invité à faire de la communication sur le zéro phyto. D'autres moyens, tel que dans le guide, les vœux du maire ou, comme la souligner Madame Terry, une exposition aux écoles peuvent être des moyens de communiquer. Monsieur Gemey propose aussi de voir avec Jean-Aimable Fervin, pour faire une action au niveau du centre de loisirs.

## ➤ **Points sur les travaux en cours**

### **- Travaux voiries**

Les travaux de la rue de la mare au loup ont été réalisés mais des observations ont été faites et les travaux vont être réalisés dès que la météo va le permettre.

Des devis des entreprises Colas, Lecoq et La Grainvillaise concernant les trottoirs du CD20 ont été réceptionnés mais l'aménagement sur l'accessibilité n'a pas été pris en compte sur les devis.

De plus, des accès PMR ont été réalisés autour de l'école Mensire et de la gendarmerie.

### **- Travaux Gendarmerie**

Monsieur Métais informe que la réunion d'achèvement des travaux de la gendarmerie a eu lieu le matin même, c'est-à-dire, le jeudi 08 décembre 2016 à 8h30, il précise que dans l'ensemble ils sont satisfaits du chantier, que c'est désormais un beau logement qui a été remis complètement à neuf.

Il n'y aura finalement pas de cuisine aménagée, et l'installation d'une antenne hertzienne n'aura pas lieu car le devis est trop onéreux contrairement à ce qui avait été annoncé.

Monsieur Chaillot de l'agence Century 2, estime le bien à 800 € par mois.

Monsieur Malandrin conclue en remerciant ceux qui ont suivi le chantier, en particulier Monsieur Métais, Monsieur Petit et Monsieur Mérit.

### **- Salle des associations**

Monsieur Métais annonce que le chantier est quasiment terminé et termine en disant que l'escalier extérieur est dangereux.

## ➤ **Devis**

### **- Ecoles**

Michel Defrance prend à son tour la parole pour parler des devis de l'entreprise Corbel concernant l'installation de onze vidéo projecteurs dans les salles :

- rez de chaussée : RC1, CE2, CM1 07, CM2 09, CLISS

- 1<sup>er</sup> étage : E1, E1, E3, E4, E5, CE1 04

Un devis en format « connectique VGA » est proposé, ainsi qu'un devis sous format « connectique VGA et HDMI ». La majorité des membres de la commission sont d'accord pour dire que le devis « connectique VGA et HDMI » d'un montant de 16 642.56 € TTC est le plus adapté, c'est donc ce devis qui est validé.

### **- Interphone vidéo sur la porte d'entrée du bureau de la Directrice de l'école Breton**

Un devis avait été demandé à l'entreprise Gillé, ainsi qu'à l'entreprise Corbel. Le devis de Vincent Gillé s'élève à 1 582.80 € TTC, tant dis que celui de Thierry Corbel est de 1 000.08 € TTC. Il convient donc de choisir le devis de 1 000.08 € TTC de l'entreprise Corbel.

## ➤ **Travaux cimetière**

Madame Cuadrado informe sur la consommation anormale d'eau au cimetière. Elle fait ensuite un point sur les travaux du cimetière qui sont en cours. De plus, elle aimerait savoir quels sont les travaux à programmer pour l'année 2017.

Concernant les sanitaires, la question est de savoir si ce sera les agents communaux ou une entreprise qui interviendront pour ces travaux.

Madame Cuadrado dit qu'il conviendra également de choisir le modèle de l'abri : 20, 24, 32 ou 40 m<sup>2</sup>.

Pour l'année 2017 et 2018, Monsieur le maire dit qu'il faut savoir ce qu'on va donner à faire aux agents, sachant qu'un retard a été pris au niveau des écoles, et qu'il y a le zéro phyto à traiter.

Les membres de la commission sont d'accord pour dire que la meilleure solution reste de chiffrer le projet afin de prendre une décision.

Monsieur Malandrin termine en disant qu'il faudra faire un constat avec l'entreprise à la fin des travaux concernant l'état du parking.

## ➤ **Voirie**

Il a été décidé de renouveler l'aspirateur à feuilles, car suite à un devis de réparation d'un montant de 1 000 €, beaucoup trop élevé, le devis d'un nouvel aspirateur à feuilles de 5 598 € TTC a été validé. Sachant qu'une reprise de 1 200 € a été faite sur l'ancien appareil, ce qui revient à un montant de 4 398 € TTC.

FIN DE LA COMMISSION A 20H45

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Monsieur Malandrin fait lecture du compte-rendu. Monsieur Métais précise concernant la salle des associations que la livraison est prévue en janvier. L'installation de la rampe est en cours et le carrelage doit être posé début janvier. La peinture sera faite par les employés communaux durant la première semaine de janvier. Monsieur Defrance précise que les vidéoprojecteurs seront installés pendant les vacances de février. La connectique HDMI a été retenue car le VGA est en passe de disparaître. Monsieur Perche demande si la dépense avait été prévue au budget cette année. Monsieur Defrance répond que 18 000 € ont été inscrits à cet effet. Monsieur Perche demande s'il y a des ordinateurs dans les salles de classe. Monsieur Defrance précise qu'il y a des possibilités de récupérer des PC en donation auprès des collèges de Doudeville et Cany-Barville. Nous allons ainsi récupérer 17 PC de moins de 5 ans auprès du**

collège de Doudeville. Monsieur Orange demande s'il y a des prises HDMI sur ces PC et si les vidéoprojecteurs sont fixés au plafond. Monsieur Defrance répond que oui les vidéoprojecteurs seront fixés au plafond en revanche il n'y a pas de prise HDMI sur les PC mais Monsieur Corbel doit voir s'il existe un adaptateur VGA/HDMI. Nous avons demandé d'étudier la possibilité d'un double câblage. Monsieur Durécu dit que l'achat d'un aspirateur à feuilles n'est pas un luxe car il y a beaucoup de feuilles mortes dans les hameaux même parfois au-delà du raisonnable. Monsieur Malandrin répond que l'on va veiller à passer dans les hameaux.

**Présents : 19**  
**Exprimés : 22**  
**Pour : 17**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) valident le compte-rendu de la Commission des Travaux et de l'Environnement du 08 décembre 2016.

**Monsieur Malandrin propose 2 votes supplémentaires aux membres du Conseil municipal :**

**- le premier pour l'autoriser à signer la convention avec le syndicat Caux Central pour le prêt de machines dans le cadre du zéro phyto.**

**Présents : 19**  
**Exprimés : 22**  
**Pour : 22**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer une convention avec le syndicat Caux Central pour le prêt de machines dans le cadre du zéro phyto.

**- le second pour l'autoriser à signer la charte avec la FREDON.**

**Présents : 19**  
**Exprimés : 22**  
**Pour : 22**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer la charte régionale avec la FREDON dans le cadre du zéro phyto.

#### **4) POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE LA GENDARMERIE :**

Monsieur Malandrin informe que le coût total des travaux est de 112 177,77 euros HT pour 7 lots selon le détail suivant :

Lot n°1 Gros œuvre 25 503,57 €  
Lot n°2 Couverture 3 860,00 €  
Lot n°3 Menuiseries extérieures 24 892,00 €  
Lot n°4 Menuiseries intérieures 30 135,20 €  
Lot n°5 Plomberie 6 500,00 €  
Lot n°6 Chauffage 13 620,00 €  
Lot n°7 Electricité 7 667,00 €

Il avait été évoqué la possibilité d'aménager une cuisine mais la décision finale a été de poser un simple meuble évier avec mitigeur.

Vous avez la possibilité de visiter le logement avant que la gendarmerie en prenne possession.  
Monsieur Malandrin remercie Messieurs Métais, Mérit et Petit qui ont assuré le suivi de chantier.

#### **5) FIXATION DU PRIX DU LOYER DE LA GENDARMERIE:**

Monsieur MALANDRIN précise que l'ancien loyer était de 540 euros, le nouveau pourrait être entre 750 et 800 euros selon les estimations de professionnels. Un courrier a été envoyé à la Gendarmerie nationale qui est pour l'instant sans réponse. C'est pourquoi il convient de reporter le vote au prochain Conseil.

#### **6) FRAIS DE GARDERIE ET ETUDES SURVEILLEES POUR LES COMMUNES EXTERIEURES :**

Exposé de Monsieur DEFRANCE.

Les frais de garderie et les études surveillées ont été retirés des frais de fonctionnement réclamés aux communes extérieures. Il appartient au conseil municipal de prendre une délibération concernant les modalités de calcul et le montant des frais de garderie et études surveillées à réclamer aux communes concernées.

##### Pour la garderie :

le nombre de fréquentations pour l'année concernée s'élève à 3 972,  
les dépenses s'élèvent 15 513,12 €,  
les recettes s'élèvent à 9 116,25 €,  
soit  $15\,513,12\ € - 9\,116,25\ € = 6\,396,87\ € / 3\,972 = 1,61\ €$  par fréquentation.

##### Pour les études surveillées :

le nombre de fréquentations pour l'année concernée s'élève à 279,  
les dépenses s'élèvent 11 921,47 €,  
les recettes s'élèvent à 7 641,00 €,  
soit  $11\,921,47\ € - 7\,641,00\ € = 4\,280\ € / 279 = 15,34\ €$  par mois soit 153,40 € par élève pour une période de 10 mois.

##### Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal valident / ne valident pas les frais relatifs aux études surveillées et garderies facturés aux communes pour l'année 2015-2016.

Tableau de répartition concernant les communes concernées selon le détail suivant :

#### ***Etudes surveillées et garderies***

#### ***Facturation Mairie***

***2015.2016***

<b>Communes</b>	<b>Etudes</b>	<b>Garderies</b>	<b>Total</b>
<b>Anvéville</b>	153,4+76,70	377 x 1€61	837,07
	230,1	606,97	



<b>Bénesville</b>	0	139 x 1€61	223,79
		223,79	
<b>Carville</b>	0	286 x 1€61	460,46
		460,46	
<b>Fultot</b>	2 x 153,40	25 x 1€61	347,05
	306,8	40,25	
<b>Gonzeville</b>	0	185x1€61	297,85
		297,85	
<b>Harcanville</b>	613,60+30,68	472x1€61	1404,2
	644,28	759,92	
<b>Routes</b>	2 x 153,40	25x1€61	347,05
	306,8	40,25	
<b>TOTAL</b>	1487,98	2429,49	<b>3917,47</b>

Etudes surveillées : 153 € 40 par élève pour l'année  
et de 15€34 par mois

Garderies : 1 € 61 par fréquentation

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Monsieur Defrance indique que la commune de Routes a déjà pris une délibération dans laquelle ils décident de ne pas payer les frais. Monsieur Perche demande : « les autres communes ne disent rien ? » Monsieur Defrance répond que non, pas pour l'instant. Monsieur Perche dit que ce n'est pas correct de la part de Routes. Monsieur Defrance répond que d'autres communes vont faire pareil comme Harcanville par exemple qui vont demander aux familles de prendre en charge les frais. Monsieur Perche dit que la commune de Doudeville devrait informer les parents que leur commune ne veut pas payer.

Présents : 19

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité valident les frais relatifs aux études surveillées et garderies facturés aux communes pour l'année 2015-2016.

Tableau de répartition concernant les communes concernées selon le détail suivant :

**Etudes surveillées et garderies**

**Facturation Mairie**

**2015.2016**

<b>Communes</b>	<b>Etudes</b>	<b>Garderies</b>	<b>Total</b>
<b>Anvéville</b>	153,4+76,70	377 x 1€61	837,07
	230,1	606,97	
<b>Bénesville</b>	0	139 x 1€61	223,79
		223,79	
<b>Carville</b>	0	286 x 1€61	460,46
		460,46	
<b>Fultot</b>	2 x 153,40	25 x 1€61	347,05
	306,8	40,25	
<b>Gonzeville</b>	0	185x1€61	297,85
		297,85	
<b>Harcanville</b>	613,60+30,68	472x1€61	1404,2
	644,28	759,92	
<b>Routes</b>	2 x 153,40	25x1€61	347,05
	306,8	40,25	
<b>TOTAL</b>	1487,98	2429,49	<b>3917,47</b>

Etudes surveillées : 153 € 40 par élève pour l'année  
et de 15€34 par mois

Garderies : 1 € 61 par fréquentation

Monsieur Malandrin précise que les titres de recettes ont été émis le 6 octobre dernier et qu'ils ont été rejetés par le Trésorier le 21 novembre. Monsieur Wautot demande qu'une convention soit signée avec chaque commune concernée ou alors que deux délibérations concomitantes soient prises. Aujourd'hui c'est un total de 204 000 € qui ne sont pas recouverts par refus du Trésorier. Les communes de Fultot et Gonzeville ont délibéré en fixant leur montant. Déjà l'année dernière, Fultot n'a pas payé la totalité de sa créance. Monsieur Malandrin informe qu'il a envoyé un courrier en juin à Madame la Préfète pour l'informer de la situation ainsi qu'une relance récemment mais ces courriers sont restés sans réponse. Monsieur Malandrin précise qu'il a également appelé la DRFIP à Rouen mais ceux-ci attendent la décision de Madame la Préfète. Ce n'est pas normal de ne pas avoir de réponse de la Préfète. C'est embêtant car

cela pose des problèmes de relation avec les maires et les écoles. Monsieur Malandrin informera le Conseil des évolutions de la situation.

## **7) BILAN DES INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE MUSIQUE :**

Exposé de Monsieur Malandrin.

Le nombre d'élève cette année est de 54 soit 7 de plus que l'année précédente (2015-2016). Les recettes attendues sont de 29 352 €.

La répartition géographique est la suivante :

16 élèves Doudevillais ;  
28 élèves du territoire de la Communauté de communes ;  
10 élèves hors territoire de la Communauté de communes.

La répartition dans les disciplines est la suivante :

Piano : 11  
Chant : 1  
Percussion : 4  
Trompette : 6  
Saxophone : 4  
Trombone : 1  
Flûte traversière : 4  
Violon : 6  
Guitare électrique : 6  
Guitare sèche : 4  
Clarinette : 3  
Eveil musical : 4  
Classe découverte : 5 (ces élèves sont déjà comptabilisés dans les différentes classes d'instruments)

## **Commentaires du Conseil Municipal :**

Monsieur Perche demande : «Ce n'est toujours pas une compétence intercommunale ? ». Monsieur Malandrin répond que non. Une réunion a eu lieu cette semaine et il en reparlera après. Monsieur Mérit demande si l'on doit s'attendre à un déficit. Monsieur Malandrin répond que oui plus il y a d'élèves, plus le déficit est élevé.

## **8) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'USD :**

Exposé de Monsieur Malandrin.

Dans le cadre du dispositif « 276, ça roule », l'association USD souhaite faire l'acquisition d'un minibus pour le transport des sportifs. Les différentes subventions du Département et de la Région n'étant versées qu'après l'achat du véhicule, l'association n'a pas la trésorerie suffisante pour réaliser cette opération. Il convient donc de verser une subvention exceptionnelle à l'USD pour couvrir le coût global, cette subvention étant une avance sur les subventions des années à venir.

Coût total du véhicule :

23 054,26 euros selon le détail suivant :  
- véhicule 21 937,50 euros.  
- frais de carte grise et malus 1 116,76 euros.

Subvention Région Normandie : 6 581,25 euros.

Subvention Département 76 : 7 239,38 euros.

Reste à charge : 9 233,63 euros.

Il vous est donc proposé d'autoriser l'octroi et le versement d'une subvention exceptionnelle de 23 000 euros à l'association USD pour permettre l'acquisition d'un minibus pour le transport des sportifs.

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal autorisent / n'autorisent pas Monsieur le Maire à octroyer et à verser une subvention exceptionnelle de 23 000 euros à l'association USD pour permettre l'acquisition d'un minibus pour le transport des sportifs dans le cadre du dispositif « 276, ça roule ».

Les membres du Conseil Municipal autorisent / n'autorisent pas Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au versement de cette subvention.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Monsieur Gemey rappelle que 2 dossiers ont été déposés depuis 2 ans à chaque fois retoqué. Un nouveau dossier a été déposé via l'USD comme cela avait été fait en son temps avec le Handball.**

**Le montant subventionnable est le coût du véhicule seul soit 21 937,50 €. La Région Normandie et le Département 76 subventionnent chacun à hauteur de 9.000 € maximum. Finalement les subventions sont moins importantes que prévu. Le principal souci étant l'avance de trésorerie pour acquérir le bus, il y a également une difficulté pour que l'association reverse les subventions à la commune. C'est pourquoi il a été décidé d'avancer la subvention allouée à l'USD pour l'année 2017 et également une partie de celle de 2018. Il est prévu une convention pour formaliser les choses.**

**Le bus sera la propriété de l'USD mais pourra être utilisé pour le centre de loisirs comme c'est déjà le cas avec celui du Handball. Jusqu'à présent nous étions obligés de louer un bus chaque année pour l'été, désormais les 2 bus 276 seront utilisés. Par ailleurs toute association qui réservera le bus pourra l'utiliser, l'USD n'en a pas la priorité. Monsieur Durécu précise que de mémoire pour le Handball, c'est une subvention exceptionnelle à hauteur du reste à charge qui avait été versée. Les clefs du bus de handball sont en mairie, ils n'ont pas l'exclusivité. Monsieur Gemey précise que ce sera le même fonctionnement. Pour information, le bus en question sera stationné dans les anciens locaux de l'ADMR. Monsieur Malandrin précise que l'on profite de la dernière année du 276 ça roule.**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à octroyer et à verser une subvention exceptionnelle de 23 000 euros à l'association USD pour permettre l'acquisition d'un minibus pour le transport des sportifs dans le cadre du dispositif « 276, ça roule ».**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au versement de cette subvention.**

**9) DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET VILLE 2016 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VIREMENT DE CREDITS :**

**Proposition de délibération :**

Afin de pouvoir mandater la subvention exceptionnelle de l'USD, une décision modificative est nécessaire pour les différents articles ci-dessous et un virement de crédits est proposé aux membres du Conseil Municipal :

BUDGET VILLE 2016	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		+23 000.00
64111 Rémunération principale		-23 000.00

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Madame Guenoux fait lecture de la décision modificative. Monsieur Perche demande si les employés communaux ont bien été payés. Monsieur Malandrin que tous les salaires de l'année ont été versés. Monsieur Perche demande si les salaires avaient été surestimés. Madame Guenoux répond que certains postes n'ont pas été remplacés de manière temporaire ce qui a dégagé une économie.

Présents : 19  
 Exprimés : 22  
 Pour : 22  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent cette décision modificative.

**10) CONSTITUTION D'UNE PROVISION SUITE A LA LIQUIDATION DU PUIITS ENCHANTE :**

A) BUDGET VILLE

Dans le respect du principe de sincérité de notre budget, suite à l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de l'entreprise « Au Puits enchanté », il convient de constituer une provision pour couvrir le risque de non-paiement d'une facture EDF payée par la commune pour le compte de cette entreprise.

Notre créance s'élève à 1 012,31 euros, il convient donc de prendre une délibération pour constituer une provision à hauteur de 1 012,31 euros.

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal autorisent /n'autorisent pas l'inscription d'une provision de 1 012,31 euros sur le budget principal pour couvrir le risque de non-paiement d'une facture EDF payée par la commune pour le compte de l'entreprise « Au Puits enchanté ».

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Madame Guenoux fait lecture de la proposition. Madame Ficet demande si le risque de ne pas être payé est très élevé. Madame Guenoux répond que oui, réellement. Monsieur Perche demande pourquoi il y a une facture au nom de la commune et s'il existe d'autres créances. Monsieur Malandrin répond qu'au tout début le compteur EDF était au nom de la commune et que la société avait un mois pour s'installer.

Présents : 19  
 Exprimés : 22  
 Pour : 22  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent l'inscription d'une provision de 1 012,31 euros sur le budget principal pour couvrir le risque de non-paiement d'une facture EDF payée par la commune pour le compte de l'entreprise « Au Puits enchanté ».**

**Proposition de délibération :**

Afin de pouvoir de constituer une provision pour couvrir le risque de non-paiement d'une facture EDF payée par la commune pour le compte de l'entreprise « Au Puits enchanté », une décision modificative est nécessaire pour les différents articles ci-dessous et un virement de crédits est proposé aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET VILLE 2016</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		+1 013.00
64111 Rémunération principale		-1 013.00

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent cette décision modificative.**

**B) BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI**

Dans le respect du principe de sincérité de notre budget, suite à l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de l'entreprise « Au Puits enchanté », il convient de constituer une provision pour couvrir le risque de non-paiement des loyers de l'entreprise.

Notre créance s'élève à 33 120 euros, il convient donc de prendre une délibération pour constituer une provision à hauteur de 33 120 euros.

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal autorisent /n'autorisent pas l'inscription d'une provision de 33 120 euros sur le budget annexe Centre de tri pour couvrir le risque de non-paiement des loyers de l'entreprise « Au Puits enchanté ».

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Madame Guenoux fait lecture de la proposition. Monsieur Fortin demande s'il y a la TVA. Madame Guenoux répond que oui, il s'agit de prix TTC. Madame Ficet s'interroge sur le montage. Madame Guenoux répond que dès que la décision juridique sera prise, il y aura une reprise de provision. Une nouvelle écriture est à prévoir au budget primitif. Monsieur Perche demande s'il n'y a pas de problème avec la nouvelle direction. Monsieur Malandrin répond qu'il n'y a pas de souci.**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

**Les membres du Conseil Municipal, par 20 voix pour et 0 contre et 2 abstentions autorisent l'inscription d'une provision de 33 120 euros sur le budget annexe Centre de tri pour couvrir le risque de non-paiement des loyers de l'entreprise « Au Puits enchanté ».**

**Proposition de délibération :**

Afin de pouvoir constituer une provision pour couvrir le risque de non-paiement des loyers de l'entreprise « Au Puits enchanté », une décision modificative est nécessaire pour les différents articles ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET CENTRE DE TRI 2016</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		+33 120.00
605 Achats de matériel, équipements et travaux		-31 415.00
61558 Autres biens mobiliers		-500.00
63512 Taxes foncières		- 1 205.00

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 18**

**Contre : 2**

**Abstentions : 2**

**Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour et 2 contre et 2 abstentions acceptent cette décision modificative.**

**11) DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET VILLE 2016 – SECTION D'INVESTISSEMENT – VIREMENT DE CREDITS :**

**A) Afin de pouvoir honorer les emprunts, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :**

<b>BUDGET VILLE 2016</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES – ART 1641 EMPRUNTS EN COURS		+ 3 000
252 SIGNALÉTIQUE – 2135 SIGNALÉTIQUE COMMERCANTS		- 3 000

**Proposition de délibération :**

Afin de pouvoir honorer les emprunts, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET VILLE 2016</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES – ART 1641 EMPRUNTS EN COURS		+ 3 000
252 SIGNALÉTIQUE – 2135 SIGNALÉTIQUE COMMERCANTS		- 3 000

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 17**

**Contre : 1**

**Abstentions : 4**

**Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 contre et 4 abstentions acceptent cette décision modificative.**

**Monsieur Perche précise qu'il a voté contre car les crédits sont pris sur la signalétique commerçants. Monsieur Gemey répond que Monsieur Perche aurait dû poser la question pourquoi ? Monsieur Perche demande alors « Pourquoi les crédits ont été pris sur la signalétique commerçants ? » Monsieur Gemey répond qu'il passe la parole à Monsieur Duthoit. Monsieur Duthoit répond que la signalétique ville est en cours et que la signalétique commerçant ne peut être faite qu'après car elle utilise les supports de la signalétique ville. De plus l'entreprise a pris du retard. Monsieur Gemey complète en disant que c'est ce qui explique la réserve de crédits. Le projet est simplement reporté de quelques mois.**

**B) Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :**

<b>BUDGET VILLE 2016</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
215 MATERIEL ESPACES VERTS – 21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE		+ 5 700
242 REHABILITATION EGLISE VAUTUIT – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION		+ 354
246 RENOVATION STADE TRIBUNE – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION		+ 4 814
241 REORGANISATION CIMETIERE – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION		+ 15 000



251 AQUISITION MATERIEL D'ANIMATION – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCTION		+ 500
131 MATERIEL MAIRIE – 2183 MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE		- 1 500
133 ACQUISITION MATERIEL VOIRIE – 21571 MATÉRIEL ROULANT		- 4 913
252 SIGNALETIQUE – 2135 SIGNALETIQUE COMMERCANTS		- 4 955
130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCTION		- 15 000

**Proposition de délibération :**

Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET VILLE 2016</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
215 MATERIEL ESPACES VERTS – 21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE		+ 5 700
242 REHABILITATION EGLISE VAUTUIT – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCTION		+ 354
246 RENOVATION STADE TRIBUNE – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCTION		+ 4 814
241 REORGANISATION CIMETIERE – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCTION		+ 15 000
251 AQUISITION MATERIEL D'ANIMATION – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCTION		+ 500
131 MATERIEL MAIRIE – 2183 MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE		- 1 500
133 ACQUISITION MATERIEL VOIRIE – 21571 MATÉRIEL ROULANT		- 4 913
252 SIGNALETIQUE – 2135 SIGNALETIQUE COMMERCANTS		- 4 955
130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCTION		- 15 000

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Monsieur Perche demande à quoi étaient destinés les 15 000 € de l'opération 130. Madame Guenoux répond qu'il s'agit d'un appel à projets rue Félix Faure qui a pris du retard. Monsieur Malandrin précise qu'il ne s'agit pas d'une faute de la commune, il manque beaucoup de personnes aux réunions. Le Département et le CAUE étaient absents à la dernière, ce qui fait que le projet prend du retard.

Présents : 19  
Exprimés : 22  
Pour : 17  
Contre : 0  
Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) acceptent cette décision modificative.

## **12) TRAVAUX EN REGIE ET OUVERTURE DE CREDITS :**

### **D1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX ET FOURNITURES DE LA GENDARMERIE – BUDGET VILLE 2016 :**

#### **Article 60632 : Fournitures petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date bordereau</b>	<b>Montant TTC</b>
Bord. 66 / mandat 507	RABONI	12/05/16	105.96 euros
Bord. 169 / mandat 1301	RABONI	03/11/2016	87.96 euros
Bord. 192 / mandat 1471	RABONI	30/11/2016	201.86 euros
Bord. 205 / mandat 1573	RABONI	14/12/2016	137.88 euros
Bord. 149 / mandat 1174	EXO PEINTURE	04/10/2016	343.73 euros
Bord. 189 / mandat 1439	EXO PEINTURE	30/11/2016	683.40 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>1 560.79 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 6 446.75 euros pour un total de 454,50 heures.**

#### **Total des dépenses de fonctionnement : 8 007.54 euros**

Les travaux de la gendarmerie concernant les bandes à placo, le traitement du bois dans le grenier, la peinture des plafonds, murs et portes, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

#### **Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux et les fournitures de la gendarmerie qui ont été effectués par les employés municipaux.

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 66 / mandat 507	RABONI	12/05/16	105.96 euros
Bord. 169 / mandat 1301	RABONI	03/11/2016	87.96 euros
Bord. 192 / mandat 1471	RABONI	30/11/2016	201.86 euros
Bord. 205 / mandat 1573	RABONI	14/12/2016	137.88 euros
Bord. 149 / mandat 1174	EXO PEINTURE	04/10/2016	343.73 euros
Bord. 189 / mandat 1439	EXO PEINTURE	30/11/2016	683.40 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>1 560.79 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 6 446.75 euros pour un total de 454,50 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 8 007.54 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 19

Exprimés : 22

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux et les fournitures de la gendarmerie qui ont été effectués par les employés municipaux.

**D2) BUDGET VILLE – OUVERTURE DE CREDITS : TRAVAUX ET FOURNITURES DE LA GENDARMERIE**

Vu le budget primitif 2016, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 007.54
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS		8 007.54

	COMMUNAUX		
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		8 007.54
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 007.54

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux et les fournitures de la gendarmerie.**

Vu le budget primitif 2016, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 007.54
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		8 007.54
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		8 007.54
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 007.54

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux et les fournitures de la gendarmerie.**

**E1) TRAVAUX EN REGIE – TERRASSEMENT STADE – BUDGET VILLE 2016 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
------------	-------	----------------	-------------

Bord. 56 / mandat 413	RABONI	21/04/2016	212.83 euros
Bord. 56 / mandat 414	RABONI	21/04/2016	89.10 euros
Bord. 100 / mandat 800	RABONI	01/07/2016	231.41 euros
Bord. 103 / mandat 843	RABONI	04/07/2016	159.55 euros
Bord. 103 / mandat 844	RABONI	04/07/2016	189 euros
Bord. 103 / mandat 845	RABONI	04/07/2016	31.33 euros
Bord. 56 / mandat 413	RABONI	21/04/2016	437.99 euros
Bord. 192 / mandat 1470	RABONI	30/11/2016	391.88 euros
Bord. 128 / mandat 1024	RABONI	18/08/2016	605.56 euros
Bord. 126 / mandat 1017	RABONI	17/08/2016	77.57 euros
Bord. 31 / mandat 246	HLS	08/03/2016	1 384.56 euros
Bord. 149 / mandat 1178	HLS	04/10/2016	949.92 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>4 760.70 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 9 157.87 euros pour un total de 611,50 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 13 918.57 euros**

Les travaux du stade concernant le terrassement, c'est-à-dire, le démontage de la clôture, la main courante, la dalle béton, la pose des regards pour l'évacuation des eaux et la mise en place de la gravelle, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de terrassement du stade qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 56 / mandat 413	RABONI	21/04/2016	212.83 euros
Bord. 56 / mandat 414	RABONI	21/04/2016	89.10 euros

Bord. 100 / mandat 800	RABONI	01/07/2016	231.41 euros
Bord. 103 / mandat 843	RABONI	04/07/2016	159.55 euros
Bord. 103 / mandat 844	RABONI	04/07/2016	189 euros
Bord. 103 / mandat 845	RABONI	04/07/2016	31.33 euros
Bord. 56 / mandat 413	RABONI	21/04/2016	437.99 euros
Bord. 192 / mandat 1470	RABONI	30/11/2016	391.88 euros
Bord. 128 / mandat 1024	RABONI	18/08/2016	605.56 euros
Bord. 126 / mandat 1017	RABONI	17/08/2016	77.57 euros
Bord. 31 / mandat 246	HLS	08/03/2016	1 384.56 euros
Bord. 149 / mandat 1178	HLS	04/10/2016	949.92 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>4 760.70 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 9 157.87 euros pour un total de 611,50 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 13 918.57 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de terrassement du stade qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**E2) BUDGET VILLE – TERRASSEMENT STADE**

Vu le budget primitif 2016, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 918.57
040	2135 – 246 RENOVATION STADE TRIBUNE		13 918.57

	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		13 918.57
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 918.57

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de terrassement du stade.**

Vu le budget primitif 2016, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 918.57
040	2135 – 246 RENOVATION STADE TRIBUNE		13 918.57
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		13 918.57
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 918.57

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de terrassement du stade.**

**F1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX VESTIAIRE STADE – BUDGET VILLE 2016 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 66 / mandat 512	RABONI	12/05/2016	716.65 euros

Bord. 103 / mandat 842	RABONI	04/07/2016	27.88 euros
Bord. 30 / mandat 231	RABONI	08/03/2016	434.23 euros
Bord. 103 / mandat 843	RABONI	04/07/2016	117.76 euros
Bord. 103 / mandat 845	RABONI	04/07/2016	37.68 euros
Bord. 56 / mandat 413	RABONI	21/04/2016	286.82 euros
Bord. 30 / mandat 232	RABONI	08/03/2016	477.40 euros
Bord. 128 / mandat 1024	RABONI	18/08/2016	64.68 euros
Bord. 56 / mandat 410	EXO PEINTURE	21/04/2016	313.97 euros
Bord. 129 / mandat 1031	EXO PEINTURE	18/08/2016	343.73 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>2 820.80 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 6 653.46 euros pour un total de 444,75 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 9 474.26 euros**

Les travaux du stade concernant la réorganisation des vestiaires du stade, c'est-à-dire peinture, placo et visserie intérieure, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux aux vestiaires du stade qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 66 / mandat 512	RABONI	12/05/2016	716.65 euros
Bord. 103 / mandat 842	RABONI	04/07/2016	27.88 euros
Bord. 30 / mandat 231	RABONI	08/03/2016	434.23 euros
Bord. 103 / mandat 843	RABONI	04/07/2016	117.76 euros
Bord. 103 / mandat 845	RABONI	04/07/2016	37.68 euros
Bord. 56 / mandat 413	RABONI	21/04/2016	286.82 euros



Bord. 30 / mandat 232	RABONI	08/03/2016	477.40 euros
Bord. 128 / mandat 1024	RABONI	18/08/2016	64.68 euros
Bord. 56 / mandat 410	EXO PEINTURE	21/04/2016	313.97 euros
Bord. 129 / mandat 1031	EXO PEINTURE	18/08/2016	343.73 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>2 820.80 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 6 653.46 euros pour un total de 444,75 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 9 474.26 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux aux vestiaires du stade qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**F2) BUDGET VILLE – TRAVAUX VESTIAIRE STADE**

Vu le budget primitif 2016, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 474.26
040	2135 – 246 RENOVATION STADE TRIBUNE		9 474.26
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		9 474.26
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 474.26

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux aux vestiaires du stade.**

Vu le budget primitif 2016, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 474.26
040	2135 – 246 RENOVATION STADE TRIBUNE		9 474.26
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		9 474.26
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 474.26

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux aux vestiaires du stade.

**G1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE PLANTATION – BUDGET VILLE 2016 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 153 / mandat 1205	LEROUGE	06/10/2016	184.80 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>184.80 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 221.36 euros pour un total de 16,00 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 406.16 euros**

Les travaux de plantation, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plantation qui ont été effectués par les employés municipaux.

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 153 / mandat 1205	LEROUGE	06/10/2016	184.80 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>184.80 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 221.36 euros pour un total de 16,00 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 406.16 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Monsieur Orange s'étonne de voir des fleurs comptabilisées dans les fournitures et petit équipement. Madame Guenoux répond que ce ne sont pas des fleurs mais certainement de la bâche.

Présents : 19

Exprimés : 22

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plantation qui ont été effectués par les employés municipaux.

**G2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE PLANTATION**

Vu le budget primitif 2016, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		406.16
040	2121 – 209 AMENAGEMENT ESPACES VERTS		406.16
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		406.16
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		406.16

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plantation.**

Vu le budget primitif 2016, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		406.16
040	2121 – 209 AMENAGEMENT ESPACES VERTS		406.16
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		406.16
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		406.16

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plantation.**

**13) POINT D'INFORMATION SUR LES REMBOURSEMENTS DES PRÊTS :**

**Exposé de Madame Guenoux.**

**Conformément à la délibération du 21 juillet dernier, deux emprunts ont été remboursés :**

**- Un premier emprunt relatif aux travaux du lotissement le Clos des mottes, la construction du restaurant scolaire et la réhabilitation du presbytère a été remboursé en septembre pour la somme de 225 183,49 euros + des pénalités de remboursement anticipé pour la somme de 2 251,83 euros soit un total de 227 435,32 euros.**

**- Un deuxième emprunt relatif à la salle du Mont Criquet a été remboursé en octobre pour la somme de 14 072.08 euros (sans pénalité).**

**14) INSTITUTION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE REPRESENTATIVE DE SUJETIONS ET DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :**

**Il s'agit d'instituer l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires de 3<sup>ème</sup> catégorie (I.F.R.S.T.S.) en faveur des agents classés dans le grade d'Assistant Socio-éducatif principal.**

**Proposition de délibération :**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale,**

**Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi précitée,**

**Vu les décrets n° 2002-1105 du 30 août 2002 et 2012-1504 du 27 décembre 2012 relatifs à l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des services déconcentrés,**

**A la suite de l'exposé par Monsieur le Maire et après avoir discuté, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des votants, décident :**

**- d'instituer l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires de 3<sup>ème</sup> catégorie (I.F.R.S.T.S.) en faveur des agents classés dans le grade d'Assistant Socio-éducatif principal.**

**Le montant individuel de l'indemnité sera défini par l'autorité territoriale par application au montant moyen annuel, fixé par catégorie concernée, d'un coefficient compris entre 0 et 7 en fonction des critères ci-dessous :**

**L'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires est attribuée en raison du supplément de travail fourni et de l'importance des sujétions auxquelles le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.**

**L'I.F.R.S.T.S. n'est pas cumulable avec l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.).**

**Les fonctionnaires bénéficiant d'une concession de logement pour nécessité absolue de service ne peuvent y prétendre.**

**- Que le régime indemnitaire tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux agents titulaires.**

**- Que le versement des indemnités sera effectué mensuellement.**

**- Que l'attribution de l'I.F.R.S.T.S. fera l'objet d'un arrêté individuel.**

**Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 64111 du budget.**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Monsieur Malandrin précise qu'une précédente délibération avait été adoptée pour attribuer l'IFTS sur ce cadre d'emploi mais il n'existe pas dans la filière médico-sociale. L'intitulé exact est l'IFRSTS.**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité adoptent la délibération.**

### **15) SUPPRESSION DU POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE :**

Exposé de Monsieur Malandrin

#### **Projet de délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au départ de Madame Natacha NANTIER, il convient de supprimer le poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le poste Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe est/ n'est pas supprimé.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent la suppression du poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

### **16) CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE :**

Exposé de Monsieur Malandrin

#### **Projet de délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la mise en stage de Mademoiselle Ludivine TOURMENTE, il convient de créer le poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Le poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe est / n'est pas créé.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent la création d'un poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.**

### **17) AUTRES QUESTIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN ADDITIF :**

**a) Remarques des membres du Conseil Municipal suite aux courriers adressés par le Président du SMBV.**

**Pas de commentaire du Conseil Municipal.**

**b) Examen et vote du rapport annuel du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central pour l'année 2015.**

Conformément à la décision prise lors du dernier Conseil, après avoir pris connaissance du rapport, il vous est demandé de valider ou non celui-ci.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal réunis le 16 décembre 2016 valident / ne valident pas le rapport annuel du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central pour l'année 2015.**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

**Les membres du Conseil Municipal réunis le 16 décembre 2016 valident par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions le rapport annuel du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central pour l'année 2015.**

**c) Référent de quartier :**

**Le référent de quartier pour le lotissement des Près est Mme Hélène Lemoine.**

**d) Point d'information sur l'actualité de la nouvelle Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

**Monsieur Malandrin informe que la future communauté de communes aura 9 compétences :**

- 1. Finances – administration générale ;**
- 2. Environnement ;**
- 3. Développement économique ;**
- 4. Chemins de randonnées / parcours de pêche ;**
- 5. Petite Enfance (crèche et RAM) ;**
- 6. Autorisation du Droit des Sols ;**
- 7. Habitat et aménagement de l'espace ;**
- 8. Maison de Service Au Public (MSAP) ;**
- 9. Tourisme.**

**Désormais c'est 180 kms de chemin de randonnée à gérer et entretenir.**

**L'ADS sera gérée désormais par l'intercommunalité à la place de la DDTM. C'est Madame Aurélie LEPRON qui en aura la charge.**

**Monsieur Orange demande ce qu'est l'ADS. Monsieur Malandrin répond que c'est de l'urbanisme. Monsieur Perche demande s'il y aura un PLU intercommunal. Monsieur Malandrin répond que ce n'est pas une compétence obligatoire pour l'instant mais elle le deviendra dans les années à venir. Monsieur Durécu est surpris de ne pas voir les ordures ménagères. Monsieur Malandrin répond que c'est dans l'environnement.**

**Pendant un an, le fonctionnement reste comme aujourd'hui, les ajustements se feront au fur et à mesure. Le Bureau communautaire constitué de 56 conseillers communautaires, a fait le choix de tout mettre en place dans un délai d'un an pour avoir une égalité de traitement de l'ensemble des habitants. Monsieur Durécu demande quelle Trésorerie a été retenue. Monsieur Malandrin répond que c'est celle de Yerville qui a été choisie par la préfecture et ce n'est de bonne augure pour la**

Trésorerie de Doudeville sauf s'il s'agit d'un souci d'égalité de Madame la Préfète, étant donné que le siège est à Doudeville.

Monsieur Malandrin termine en donnant deux grandes dates à venir :

- le mardi 11 janvier 2017 à 18h00 pour les vœux communs à St Martin aux Arbres.
- le jeudi 19 janvier 2017 à 18h00 à l'Hôtel de Ville de Doudeville pour l'installation du Bureau communautaire.

#### **e) Election d'un conseiller communautaire supplémentaire.**

Exposé de Monsieur Malandrin.

Dans le cadre de la fusion des Communautés de communes, la commune de Doudeville voit son nombre de conseillers communautaires passer de 6 à 7 conseillers.

Les conseillers sortants sont reconduits et le siège supplémentaire est pourvu par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour (article L.5211-6-2 du b) en respectant le principe de parité.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Monsieur Malandrin demande qui se porte candidate car en raison de la parité, c'est une femme qui doit être élue. Monsieur Durécu est surpris car les règles avaient été établies lors des élections des conseillers. Monsieur Malandrin répond que c'est une réglementation spécifique et fait lecture de la législation afférente.

Madame Fanny Terry et Madame Sylvie Ficet se portent candidates.

**Votants : 22**

**Exprimés : 22**

**Blancs ou nuls :**

**Candidat n°1 : Fanny Terry a 17 voix.**

**Candidat n°2 : Sylvie Ficet a 5 voix.**

**Madame Fanny Terry est élue conseiller communautaire pour la commune de Doudeville.**

#### **18) QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Orange informe que le code postal sur les convocations est erroné. Monsieur Foulon en prends note et fera le nécessaire pour corriger les suivantes.

Monsieur Durécu demande s'il y a des sapins dans tous les hameaux. Monsieur Malandrin répond qu'il y a eu des vols. Monsieur Duthoit précise qu'il s'agissait de sapins avec racines prévus pour plusieurs années.

#### **Agenda des manifestations à partir du 16 décembre 2016**

- 17/12 : Sortie Centre Social, Journée sur les plages du débarquement
- 19/12 : Marche pour le sang
- 22/12 : Comité départemental des associations de course à pied
- 06/01 : Vœux du Maire
- 17/01 : Conseil municipal
- 28/02 : Conseil municipal





## **Commission du personnel**

Mardi 06 décembre 2016 - 19 H 00

### **VILLE DE DOUDEVILLE**

	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSES</b>	<b>ABSENTS</b>
M. MALANDRIN	X		
M. LAURENT		X	
MME GUENOUX	X		
M. METAIS	X		
M. DUTHOIT	X		
M.LEBOUCHER	X		
M. DURECU	X		
<u>SUPPLEANTS :</u>			
M. DEFRANCE			
M. ORANGE			

Etait également présent Monsieur Emeric GEMEY.

### **COMPTE RENDU**

#### **1° AVANCEMENTS DE GRADE :**

Monsieur Malandrin explique que dans l'attente des décrets d'application, les tableaux d'avancement de grade seront transmis par le CDG dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Par ailleurs 2 agents ont déposé un dossier de demande d'avancement de grade. Par souci d'équité de traitement, Monsieur Malandrin propose de reporter l'examen de ces 2 demandes à la prochaine commission afin que toutes les demandes soient traitées en même temps.

#### **Avis des membres de la Commission :**

Les membres de la Commission décident de reporter les avancements de grade à la prochaine commission du personnel qui aura lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Monsieur Malandrin précise que les 2 agents qui ont déposé un dossier seront informés de ce report par courrier.

#### **2° MISE EN STAGE :**

Examen du dossier de Ludivine Tourmente, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur Malandrin explique que Melle Tourmente est arrivée en août 2015 pour un renfort saisonnier puis a été embauchée en CDD suite au départ de Mme Nantier. Elle a tout d'abord occupé le poste en charge de l'accueil, de l'état civil et des élections et s'occupe depuis le mois de septembre de l'investissement, des marchés et l'urbanisme en l'absence de Mme Mulot qui est en congés de maternité.

Etant donné que nous avons épuisé les possibilités de renouveler le contrat et que Melle Tourmente donne entière satisfaction sur ce poste, Monsieur Malandrin propose sa mise en stage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Madame Guenoux indique que Ludivine est rapide et réactive, le bilan est positif. Monsieur Gemey précise que depuis que Ludivine est sur ce poste, elle est beaucoup plus épanouie et plus ouverte.

Cette mise en stage nécessitera la suppression du poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **Avis des membres de la Commission :**

Les membres de la Commission décident de valider la mise en stage de Ludivine Tourmente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **3° DEMANDES DE TITULARISATION :**

Par courriers en date du 28 novembre 2016, Madame Nathalie Tabesse et Monsieur Laurent Tabesse tous deux professeurs d'enseignement artistique à l'école de musique ont fait une demande de titularisation en s'appuyant sur les lois du 12 mars 2012 et 20 avril 2016.

Monsieur Malandrin précise qu'il s'agit en fait d'un dispositif de recrutements professionnalisés d'accès à l'emploi titulaire qui prévoit une sélection professionnelle.

Or selon l'étude réalisée à ce sujet par le CDG 76 en juillet 2016, un des critères d'éligibilité est d'occuper au 31 mars 2013 un emploi permanent doté d'une quotité de travail au moins égale à 50% soit (17h30).

De ce fait, Monsieur Malandrin précise que ces 2 agents ne sont pas éligibles au dispositif.

#### **Avis des membres de la Commission :**

Les membres de la Commission décident de ne pas retenir les demandes Madame Nathalie Tabesse et Monsieur Laurent Tabesse, ceux-ci n'étant pas éligibles au dispositif.

#### **4° DOSSIER DE MONSIEUR GERARD LELIEVRE :**

Monsieur Gérard Lelievre a accepté d'être le maître d'apprentissage de Corentin Lemonnier recruté à compter du 1<sup>er</sup> septembre comme apprenti aux espaces verts.

Monsieur Malandrin précise que Gérard Lelievre remplit les conditions pour bénéficier de 20 points de NBI et propose donc de lui attribuer de manière rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Monsieur Durécu demande si l'agent est bientôt à la retraite. Monsieur Métails répond qu'il souhaite encore travailler un an ou deux. Monsieur Malandrin précise que l'étude de son dossier de retraite doit être faite prochainement.

#### **Avis des membres de la Commission :**

Les membres de la Commission décident de valider l'attribution de 20 points de NBI à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Monsieur Gérard Lelievre, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **5° CYCLES DE TRAVAIL :**

Monsieur Malandrin informe du projet concernant les services techniques pour la mise en place de cycles horaires de travail.

Monsieur Foulon détaille les dispositions prévues :

- Tous le personnel des services techniques est concerné sauf Corentin LEMONNIER, apprenti, James COFFARD en contrat d'avenir et Romuald LECHIEN en contrat unique d'insertion ;
- Un cycle été allant du 15 avril au 15 octobre, travail tous les jours ouvrés selon les horaires suivants :

8h00-12h00 / 13h30 - 17h30 du lundi au jeudi ;

8h00-12h00 / 13h30 - 16h45 le vendredi.

Pour les agents en charge de l'arrosage, balayage et plantations possibilité de commencer à 7h00 et finir à 16h30 selon la météo.

- Un cycle hiver du 16 octobre au 14 avril selon les horaires suivants :

8h00-12h00 / 13h30 - 16h30 du lundi au jeudi

8h00-12h00 / 13h30 - 16h45 le vendredi.

Pendant ce cycle hiver, les agents auront 1/2 journée de récupération par mois à poser le jour où ils ont leur 1/2 journée de récupération habituelle, soit une journée complète par mois.

- les récupérations liées au travail du cycle été ne sont pas cumulables et ne peuvent être posées le vendredi.

Monsieur Malandrin précise que les agents ont été associés à ce projet même si celui-ci ne convient pas à tout le monde. Monsieur Métais précise qu'à la base, c'est une demande des agents. Par ailleurs, il reste encore une réunion de travail pour peaufiner le projet et régler quelques détails. Monsieur Malandrin précise que le projet sera examiné par le comité technique départemental avant d'être présenté au Conseil municipal.

Monsieur Durécu demande si la mise en place se fera à partir du 15 avril. Monsieur Malandrin répond que oui. Monsieur Durécu demande si le responsable des services techniques est concerné. Monsieur Malandrin répond que oui car c'est lui qui distribue le travail le matin et qu'il doit être présent à l'embauche des agents.

## **6° QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Malandrin déplore que l'IEN refuse désormais tous les stagiaires qui ne sont pas en cursus CAP Petite enfance. Chaque année nous accueillons un grand nombre de stagiaires qui vont avoir beaucoup de mal à trouver un lieu de stage.

## **Clôture de la séance à 19h45.**

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Monsieur Defrance précise concernant du dernier point qu'il s'agit de l'IEN qui oppose un refus.**

**Concernant les cycles de travail, Madame Lemoine propose en cycle hiver de faire travailler le lundi jusqu'à 16h45 plutôt que le vendredi car les autres jours se terminent à 16h30. Monsieur Malandrin répond que ce sera proposé aux agents.**

**Monsieur Malandrin demande le vote des membres du Conseil municipal pour la mise en stage de Ludivine Tourmente.**

**Présents : 19**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent la mise en stage de Ludivine Tourmente sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.**

**Clôture de la séance à 23h40.**